

FORMULAIRE INSCRIPTION CANEJAN ATHLETISME Saison 2022 - 2023<https://www.helloasso.com/associations/canejan-athletisme/adhesions/adhesion-2022-2023>

N° Licence :

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Sexe : H F

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel Mobile:

Tel Domicile.....

E Mail (obligatoire) en majuscules :

Licence choisie : Licence Athlé Encadrement (68€) Licence Athlé Running (68€) Licence Athlé Santé (68€) Licence Athlé Découverte (98€) Licence Athlé Compétition (98€ né entre 2008 et 2011 - 118€ né avant 2007) Je souhaite une attestation de paiement.**Pour les adultes** – Groupe Whatsapp

Des groupes Whatsapp ont été mis en place par nos entraîneurs. Merci de cocher le ou les groupes souhaités. Il vous permettront d'avoir toutes les informations sur nos entraînements.

 Whatsapp Marche Whatsapp Running du midi (Mardi et Jeudi) Whatsapp Trail (Vendredi) Whatsapp Running du soir (Lundi et Mercredi)**Pour les mineurs** - Autorisation parentale

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,

.....

- En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant

autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

- En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant

autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances

(Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (**inclus dans le coût de la licence**).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus

lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Date et signature du Licencié : (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr et canejanathle@free.fr.

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour **les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running** le soussigné majeur certifie avoir produit un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de **l'athlétisme en compétition** datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

-Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné majeur certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

- Pour la prise d'une 1^{ière} licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Horaire d'entraînements

Pour les jeunes :

- Mardi de 18h à 19h30 : Eveil – Poussin – Benjamin – Minime
- Mardi de 18h30 à 20h : Cadet, Junior, Espoir
- Vendredi de 18h30 à 20h : Cadet, Junior, Espoir

Pour les runneurs :

- Lundi de 19h à 20h30
- Mardi de 12h à 13h
- Mercredi de 19h à 20h30
- Jeudi de 12h à 13h
- Vendredi de 18h à 20h spécifique Trail
- Samedi/Dimanche : Sortie selon groupe

Pour les marcheurs :

- Lundi de 19h à 20h30
- Mercredi de 19h à 20h30
- Vendredi de 17h à 18h30 : débutant
- Vendredi de 18h30 à 20h : expérimenté
- Samedi de 10h à 12h
- Dimanche de 10h à 12h

Catégories

Eveil	2014 - 2015 - 2016
Poussin	2012 - 2013
Benjamin	2010 - 2011
Minime	2008 - 2009
Cadet	2006 - 2007
Junior	2004 - 2005
Espoir	2001 - 2002 - 2003
Senior	1989 - 2000
Master	1988 et moins